

Les 37 enseignants et AESH réunis le 6 mai en visio avec le SNUDI-FO 53:

- ont pris connaissance de la décision du président de la République de rouvrir les établissements scolaires à partir du 11 mai
- ont pris connaissance du protocole sanitaire national publié le 3 mai
- ont pris connaissance des [avis](#) adoptés en CHSCT-D le 4 mai et de l'absence de réponse de l'administration à ces avis comme aux questions et demandes portées par FO.

Les personnels réunis s'inquiètent de l'accueil des élèves à compter du 12 mai alors que:

- le protocole sanitaire n'est pas praticable partout; voire impossible à mettre en place dans de nombreux cas (en maternelle évidemment et aussi en élémentaire)
- toutes les conditions garantissant la préservation de notre intégrité physique et les conditions de sécurité sanitaire ne sont pas réunies (*absence de masques pour les adultes, pas de masques pour les élèves, pas de masques FFP2, pas de dépistage prévu, pas de gel hydroalcoolique...*);
- toutes les conditions de sécurité sanitaire des autres adultes et des enfants (usagers, et personnes amenées à fréquenter l'école) ne sont pas toutes et partout garanties;
- notre responsabilité pénale en cas de problème lié au non-respect du protocole ministériel est engagée;
- aucun enseignant, AESH ou ATSEM n'est formé à la mise en œuvre d'un tel protocole (la distribution de fiches ou la lecture du protocole ne sauraient se substituer à une réelle formation)

Les personnels enseignants et AESH réunis ce mercredi 6 mai n'acceptent pas:

- la mise en danger des personnels, de leurs proches, de leurs élèves;
- de porter la responsabilité de l'application du protocole sanitaire;
- la mise sous tutelle de l'école par les collectivités;
- que les écoles se transforment en garderie;

Ils revendiquent ainsi:

- que les écoles n'ouvrent que lorsque les conditions de sécurité seront réunies (*dépistage, équipement adapté comme le masque FFP2...*);
- que le cadre national de l'école publique soit préservé et non pas transféré aux communes;
- que l'école garde sa fonction première: être une école

Les enseignants et AESH réunis en visio conférence le mercredi 6 mai 2020 invitent leurs collègues à la plus grande prudence quant aux conditions sanitaires et à leur responsabilité pénale qui pourrait être engagée.

Ils les invitent à signaler, à leur IEN avec copie au SNUDI-FO, via les [RSST](#) (registre santé et sécurité au travail) toute disposition du protocole sanitaire qui ne pourrait être appliquée.